



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 5271

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des personnes atteintes du syndrome de la fibromyalgie ou SPID. Si celui-ci se félicite que le Gouvernement ait fait suite à sa demande d'étude épidémiologique conformément à la proposition de création d'une mission d'information parlementaire qu'il avait déposée mais qui n'a pas été retenue sous la précédente législature, il s'inquiète de l'état d'avancement des travaux confiés à l'Institut de veille sanitaire (InVS). Il lui rappelle que des centaines de milliers de malades attendent avec impatience ses conclusions. Ils attendent également une juste reconnaissance de cette pathologie, une meilleure prise en charge et une amélioration de l'information et de la formation des médecins. Enfin, ils souhaitent un effort accru sur la recherche et donc une mobilisation des crédits publics et privés qui y sont aujourd'hui consacrés. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer si des mesures nouvelles sont envisagées pour répondre aux préoccupations des malades.

Texte de la réponse

L'augmentation du nombre des cas rapportés et la gêne fonctionnelle que peut engendrer la fibromyalgie justifient les efforts entrepris pour accroître les connaissances étiologiques, physiopathologiques et thérapeutiques relatives à cette affection. Les recherches fondamentales sur la fibromyalgie se poursuivent, notamment en Amérique du Nord. En France, une unité de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) travaille sur la physiopathologie des réseaux neuronaux médullaires et réalise une étude utilisant l'électromyographie chez les patients présentant une fibromyalgie. Ses recherches ont abouti, sur le plan étiologique, à la formulation de plusieurs hypothèses (environnementale, traumatique, génétique), dont aucune n'a cependant été validée à ce jour. Sur le plan physiopathologique et thérapeutique, aucun élément nouveau n'est apparu récemment. L'origine toxique de l'affection a pu être évoquée : l'idée qu'elle puisse être liée à une intoxication subaiguë ou chronique aux organophosphorés (pesticides ou autres) a, en effet, été avancée. L'Institut de veille sanitaire (InVS), saisi de cette question au mois de juillet 2001, a conclu que les données de la littérature ne permettaient pas de soutenir une telle hypothèse. S'agissant de la formation des médecins, la récente réforme de la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales a conduit à prévoir un enseignement spécifique consacré aux douleurs des membres et des extrémités. La fibromyalgie s'y intègre. Les médecins conseils et les médecins des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) sont sensibilisés à cette pathologie et aux modalités de sa prise en charge.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5271

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3842

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 115